

La Chaux-de-Fonds, le 20 juin 2011

## PROJET DE TERRITOIRE SUISSE

arcjurassien.ch

### Prise de position pour le territoire d'action Arc jurassien

La mise en consultation du « Projet de territoire Suisse » par la Conférence Tripartite procure à **arcjurassien.ch**<sup>1</sup> une opportunité de faire valoir les intérêts de l'ensemble de l'Arc jurassien et d'exprimer sa stratégie de développement dans le contexte général du développement territorial de la Suisse que propose le Projet de territoire Suisse. La prise de position comporte trois parties: premièrement, une lecture critique du Projet de territoire Suisse et des stratégies esquissées du point de vue d'**arcjurassien.ch**; deuxièmement, des propositions correspondantes à la spécificité de la région et de ses besoins en matière de développement; troisièmement, les réponses aux questions de la consultation.

## 1. LECTURE CRITIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE SUISSE PAR RAPPORT À L'ARC JURASSIEN

### 1.1 Les territoires d'action

Le Projet de territoire Suisse constitue une base intéressante pour le développement de l'ensemble de la Suisse et de ses territoires, notamment en développant des ébauches de spécialisations territoriales.

---

<sup>1</sup> **arcjurassien.ch** est une association dont les membres sont les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura. Doté de nouveaux statuts depuis 2008, **arcjurassien.ch** a succédé à la CTJ-Suisse dont elle a repris les missions tout en s'adjoignant de nouveaux champs d'actions. Ses principales missions consistent à:

1. Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien;
2. Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers dans l'Arc jurassien (notamment le programme Interreg IV France-Suisse)
3. Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse

L'association vise donc à mieux positionner l'Arc jurassien sur la scène fédérale, intercantonale et transfrontalière. Son comité actuel est composé des Conseillers d'Etat Pascal Broulis (président), Philippe Perrenoud et Thierry Grosjean ainsi que du Ministre Michel Probst.

Le Projet de territoire Suisse est de nature visionnaire et normative : il esquisse une Suisse selon un modèle de durabilité et propose des voies pour y parvenir. Cette approche est choisie pour la Suisse entière (et dans son contexte européen et transfrontalier) et pour chacun des territoires d'action.

Le Projet de territoire Suisse désigne douze territoires d'action pour l'ensemble de la Suisse, dont quatre en Suisse occidentale, soit l'espace métropolitain du Bassin lémanique, la Région capitale suisse, l'Arc jurassien et le Sud-ouest de la Suisse.

La logique du choix des régions et de leur délimitation influence la formulation des stratégies régionales. La représentation cartographique (carte 1 du Projet de territoire Suisse) traduit mal les espaces en forte croissance démographique qui débordent sur les espaces interstitiels qui ne sont pas intégrés dans les stratégies formulées par le Projet de territoire Suisse.

En effet, les douze territoires d'action n'obéissent pas à une logique institutionnelle, ni ne relèvent d'un découpage culturel. Seule une partie des territoires suit une approche fonctionnelle, en l'occurrence les territoires métropolitains, tandis que les autres sont plutôt délimités selon leur structure économique, comme c'est le cas pour l'Arc jurassien.

Pour les territoires d'action marqués par des villes de petite et moyenne dimensions, trois d'entre eux (Lucerne, Aareland (Olten-Aarau), Nord-Est (St-Gall)) sont orientés de manière fonctionnelle autour de leurs agglomérations, tout en faisant partie du grand Zurich. En ce qui le concerne l'Arc jurassien, il est délimité selon l'étendue du massif et selon sa structure économique, à savoir comme « cluster industriel » de l'horlogerie et de la microtechnique. Quant au Tessin, il est à la fois un espace culturel et une entité géographiquement distincte et économiquement reliée aux métropoles milanaise et zurichoise. Les trois régions alpines montrent, dans leur délimitation, des traits de régions homogènes, définies par la constellation de clusters touristiques, agro-touristiques et hydro-industriels.

Cette brève analyse de la logique des délimitations régionales montre l'importance que l'économie joue pour les métropoles qui disposent chacune d'un secteur tertiaire spécialisé à l'échelle mondiale et pour les périphéries qui sont identifiées par des clusters industriels et touristiques.

**Dans le Projet de territoire Suisse, les relations entre les territoires d'action ne sont pas suffisamment traitées, ce qui ne permet pas d'appréhender les dynamiques territoriales à l'œuvre en Suisse occidentale. De plus, le document ne met pas en évidence les échanges importants que l'Arc jurassien entretient avec les territoires métropolitains du Plateau suisse.**

## **1.2 L'Arc Jurassien comme territoire d'action dans le Projet de territoire Suisse**

Le Projet de territoire Suisse traite l'Arc jurassien comme l'un des douze territoires d'action. C'est une reconnaissance bienvenue de l'entité de l'Arc jurassien comme un espace spécifique et qui récompense les efforts soutenus des acteurs de la région pour collaborer et s'organiser. C'est à ce titre qu'**arc**jurassien.ch se manifeste dans la consultation dans le but de consolider le positionnement de l'Arc jurassien

dans le contexte suisse. L'examen de ce que propose le Projet de territoire Suisse pour l'Arc jurassien (dans le sous-chapitre 4.2.3) met en évidence des points forts mais suscite en même temps quelques remarques critiques.

Le Projet de territoire Suisse met en évidence à juste titre la structure urbaine et économique décentralisée de l'Arc jurassien au sens qu'elle ne repose pas sur un grand centre dominant mais sur une structure urbaine dispersée sur son territoire. Le Projet de territoire Suisse souligne également l'influence des régions bâloise, lémanique, et transfrontalières sur l'Arc jurassien, et met en avant le potentiel technologique et les vastes zones de tranquillité de cette grande région. D'emblée, le Projet de territoire Suisse affirme que le développement de l'Arc jurassien dépend du renforcement de la collaboration transfrontalière, que l'Arc jurassien a besoin d'une meilleure offre de transport et qu'il doit maintenir ses institutions de formation.

Les stratégies qui découlent de cette succincte analyse figurant dans le Projet de territoire Suisse consistent à aménager une région transfrontalière avec une structure de pilotage commune pour promouvoir à la fois la technologie de pointe, les Hautes écoles et préserver les paysages.

Le Projet de territoire Suisse souligne que les dessertes de transport sont à moderniser, mais dans la mesure des possibilités financières (de qui ?) à la fois à l'interne de l'Arc jurassien, entre les villes, mais aussi vers les espaces métropolitains. De manière plus surprenante, le Projet de territoire Suisse suggère que l'urbanisation soit coordonnée au niveau transfrontalier. Cette remarque est apparue peu pertinente aux yeux des aménagistes cantonaux et difficile à mettre en œuvre.

Le Projet de territoire Suisse met l'accent à juste titre sur le tourisme (agritourisme, de randonnée, les parcs régionaux) et encourage les stratégies de collaboration à cette échelle déjà largement mises en œuvre dans l'Arc jurassien. Il insiste également sur la fonction productrice de l'agriculture et de la forêt, et leurs rôles dans l'entretien du paysage ouvert qui contribue à l'identité du territoire.

Dans le domaine de l'énergie, le Projet de territoire Suisse est plus modeste puisqu'il ne mentionne que le potentiel éolien pour autant qu'il ne porte pas atteinte aux paysages. Par contre, il néglige toutes les autres sources d'énergie de la région, notamment le bois et la géothermie.

Relevons que les villes de l'Arc jurassien ne sont pas citées comme moteur économique et culturel de la région, alors qu'elles constituent un réseau de villes qui assure des fonctions de centralité et qui irrigue l'ensemble de la région. Par contre le Projet de territoire Suisse accorde une place importante à l'étalement urbain dans sa considération de l'Arc jurassien, alors que cela n'est pas un problème prioritaire pour la région (voir le point 3).

## 2 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARC JURASSIEN

### 2.1 Analyse complémentaire au Projet de territoire Suisse

L'analyse succincte de l'Arc jurassien présentée dans le Projet de territoire Suisse doit être complétée afin de mieux refléter les spécificités et les originalités de ce territoire et de lancer des stratégies de développement qui correspondent aux besoins.

A juste titre, le Projet de territoire Suisse présente l'Arc jurassien comme une région à structure économique plutôt homogène fondée sur un « cluster » économique et un tissu d'entreprises ouvert sur l'extérieur, disposant d'une offre de formation liée aux activités industrielles régionales.

En effet, en matière de structure économique, l'Arc jurassien constitue un exemple exceptionnel de concentration territoriale d'un secteur économique, en l'occurrence l'industrie de haute précision comprenant l'horlogère, la microtechnique et la mécanique, et qui a su développer un cadre juridique permettant d'intégrer le travail frontalier dans son économie.

L'Arc jurassien est un espace de vie pour une population active dans une combinaison originale d'activités à contenu technologique et d'une agriculture qui structure les paysages. Il ne constitue pas un espace fonctionnel au sens classique du terme car il ne dispose pas des services métropolitains sur son territoire, même si ceux-ci ne sont pas très éloignés. La région de l'Arc jurassien utilise d'ailleurs amplement les infrastructures de ces grands centres, par exemple, pour les foires horlogères de Bâle et de Genève, les services financiers et les aéroports internationaux.

Spatialement, l'Arc jurassien se caractérise par un réseau de villes moyennes et de petits centres ruraux qui concentrent sa population grâce à une urbanisation dense de ses localités, alors que ses forêts, ses paysages boisés et son agriculture conditionnent un territoire de faible densité. C'est un paysage habité de moyenne montagne, unique en Suisse mais similaire au Jura français, qui présente un territoire également rural à faible densité.

L'Arc jurassien est un massif à l'entrecroisement de cultures linguistiques et confessionnelles qui a expérimenté la coopération depuis longtemps. En effet, la région a déjà une longue et riche expérience de collaboration à la fois à l'interne de l'Arc jurassien avec **arcjurassien.ch**, le Réseau de ville de l'Arc jurassien (RVAJ), mais aussi d'autres structures dans le domaine du tourisme (Société de marketing Jura & 3 Lac), de la formation (HE-Arc, HEP Bejune), de l'économie (Fondation Arc jurassien industrie), pour ne citer que celles-ci. Dans le domaine transfrontalier, une instance de coordination existe déjà avec la Conférence TransJurassienne (CTJ), qui est en train de se renforcer pour faire face aux nouveaux défis transfrontaliers. De nombreux projets Interreg soutiennent cette dimension transfrontalière. La région peut ainsi s'appuyer sur une base solide pour œuvrer dans le domaine de la coopération.

Du point de vue d'**arcjurassien.ch**, le Projet de territoire Suisse ne tient que partiellement compte des caractéristiques intrinsèques de l'Arc jurassien,

notamment de son dynamisme industriel et de son organisation spatiale. Il a tendance à présenter l'Arc jurassien comme un territoire d'action en voie de « périphérisation » par rapport à la Suisse et qui doit se tourner davantage vers la région française voisine pour son développement. Toute en reconnaissant l'importance de ses relations avec la Franche-Comté, **arcjurassien.ch conteste cette vision partielle et souligne l'importance des relations avec Bâle, Berne et le Bassin lémanique. L'analyse figurant dans le Projet de territoire Suisse doit être complétée par une vision plus globale positionnant l'Arc jurassien entre les pôles de développement métropolitains suisses et le territoire français voisin.**

Par son tissu industriel à vocation internationale de haute qualification dans les domaines de l'horlogerie et de la microtechnique et sa forte contribution aux exportations suisses, l'Arc jurassien occupe une position de « métropole industrielle » à l'échelle mondiale, même si ses relais passent partiellement à travers les autres métropoles suisses. L'Arc jurassien est une des seules régions suisses encore hautement industrialisée et qui s'inscrit dans l'économie réelle – fait important dans une économie fortement dominée par l'économie financière et de services.

**La reconnaissance de sa force économique doit lui permettre de dialoguer en partenaires égaux avec les autres territoires d'action et de mieux faire valoir ses intérêts spécifiques. La Suisse a trop tendance à négliger le massif jurassien au détriment de l'Arc alpin (avec ses centres touristiques de renom mondial), alors que l'Arc jurassien jouit d'une renommée industrielle incomparable.**

Les régions de la France voisine considèrent la partie suisse du massif comme un partenaire économique fort qui influence leur développement. Pour en tenir compte, la carte n°1 du Projet de territoire Suisse devrait davantage mettre en valeur les relations avec la France, et inclure dans l'espace transfrontalier les relations entre l'Ajoie et Belfort.

## **2.2 Le périmètre du territoire d'action de l' « Arc Jurassien » dans le Projet territorial Suisse**

Le territoire d'action de l'Arc jurassien couvre à peu près le périmètre de la région de l'Arc jurassien, si on se réfère à la partie appartenant au massif et non pas au découpage institutionnel des quatre cantons. Cette région, allant de la Vallée de Joux jusqu'à Delémont, n'est pas une région fonctionnelle organisée autour d'un grand centre. Elle n'en constitue pas moins un territoire d'action spécifique et cohérent. En plus, les différentes parties qui la composent sont orientées vers des extérieurs divers, soit sur l'Arc lémanique, sur Bâle, voire Berne (ou, encore très partiellement pour le moment), sur la France voisine.

Quant à la délimitation fine, le Projet de territoire Suisse a pris quelques libertés cartographiques (cf. la carte 1). Ainsi, la région se limite au pied du Jura vers le Gros-de-Vaud, mais elle englobe l'agglomération d'Yverdon-les-Bains et même la rive sud-est du Lac de Neuchâtel. Plus à l'Est, Bienne, mais également la Neuveville et le Plateau de Diesse et le Bas du Vallon de St-Imier ne sont pas compris dans la région. Ceci reflète la volonté de concevoir la Région capitale suisse de manière multipolaire avec ses différentes villes partenaires.

Dans la réponse à la consultation sur le Projet de territoire Suisse, **arcjurassien.ch** prend position par rapport à cette délimitation (qui concerne la partie suisse du massif). Ceci, en exprimant deux constatations :

- Le découpage ne convient que partiellement aux intérêts de la région ; la délimitation des régions devrait être dessinée de manière plus floue, englobant des zones de transition et de superposition, et ceci à une échelle locale et une échelle régionale ; les représentations cartographiques devraient mieux faire ressortir l'ancrage du massif jurassien vers la région de Bâle, de Berne et vers l'espace métropolitain du Bassin lémanique.
- La limite du territoire d'action de l'Arc jurassien devrait intégrer le pied du Jura et les réseaux longeant le massif. Ainsi la région comprend aussi les villes suivantes : Orbe, Yverdon-les-Bains, Neuchâtel et Bienne, et peut-être d'autres villes du pied du Jura plus à l'est qui pourraient figurer dans deux territoires d'action (superposition) selon les thématiques considérées.

Avec la ville de Bienne qui appartient à la fois aux territoires d'action de la Région capitale suisse et celui de l'Arc jurassien, ce dernier intègre une partie germanophone en son sein. Ainsi, une délimitation large de l'Arc jurassien renforcerait la nature économique de la région, mais aussi la dimension du bilinguisme

Sur le plan institutionnel, l'Arc jurassien est composé de deux cantons entiers, Neuchâtel et Jura, du nouveau district vaudois (Nord vaudois), et dans le Canton de Berne, des deux (nouveaux) arrondissements du Jura bernois et de Biel/Bienne. Le rôle des villes neuchâteloises mérite également un accent particulier comme le cœur du réseau de villes de l'Arc jurassien.

### **3. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ARC JURASSIEN : MISE EN COHÉRENCE PAR RAPPORT AU PROJET DE TERRITOIRE SUISSE**

#### **3.1 Points forts de la stratégie de développement de l'Arc jurassien**

Pour **arcjurassien.ch**, il importe que les propositions de développement du Projet de territoire Suisse pour ce territoire d'action soient en accord avec ses propres orientations stratégiques de développement. Il est donc utile d'en présenter rapidement les points forts, pour dans un deuxième temps, exprimer des propositions qui correspondent aux besoins de l'Arc jurassien.

La stratégie de développement que veut mettre en avant **arcjurassien.ch** repose sur deux piliers, à savoir, sa vocation industrielle internationale et son positionnement frontalier. Le second élément figure expressément dans le Projet de territoire Suisse qui propose à l'Arc jurassien de développer la gouvernance transfrontalière. Quant à la dimension industrielle, elle constitue le cœur du potentiel de cette région. Cette force est – certes – mentionnée dans le chapitre 4.2.3, mais elle manque dans les considérations générales du Projet de territoire Suisse. L'Arc jurassien a su

demeurer industriel, au contraire de la Suisse qui ne l'est plus guère. Ce point mérite donc une attention particulière, ceci d'autant plus que l'industrie de l'Arc jurassien est de haute valeur ajoutée. Les préoccupations traditionnelles que pose l'industrie à l'aménagement du territoire sont donc largement absentes dans le cas de l'industrie de l'Arc jurassien, si ce n'est celle de la mobilité qu'elle engendre.

La mise en valeur de ces deux piliers a besoin de conditions-cadres favorables, notamment en ce qui concerne le marché du travail, l'accessibilité (interne et externe) et les institutions de formation (HES). Elles doivent permettre de développer son réseau de villes afin qu'il procure les prestations nécessaires à son activité économique et des services publics de qualité à sa population.

Le tourisme et l'industrie constituent des axes de développement importants. La stratégie de développement doit être mise en acte dans une orientation transfrontalière qui nécessite des avancées dans la gouvernance à la fois au sein de l'Arc jurassien côté suisse, mais aussi avec les partenaires français, qui ont institutionnalisé leur collaboration au sein de la Conférence TransJurassienne (CTJ) depuis un quart de siècle. Au même titre que la vocation industrielle de l'Arc jurassien, la dimension transfrontalière prend une place centrale dans la stratégie de développement que propose **arcjurassien.ch** pour son territoire.

### 3.2 Propositions au Projet de territoire Suisse

Le Projet de territoire Suisse procure une opportunité majeure de faire entendre sa voix dans cet exercice prospectif qui va influencer la définition des futures politiques de développement et d'aménagement du territoire. Cet exercice participe aussi à une meilleure reconnaissance de la spécificité de ce territoire en Suisse, mais aussi au sein de l'Arc jurassien.

Par rapport aux stratégies proposées par le Projet de territoire Suisse, **arcjurassien.ch** met en évidence certains points qui doivent être pris en considération dans l'articulation du Projet de territoire Suisse concernant la région. Mentionnons les besoins suivants :

- en matière d'accessibilité: vers l'extérieur, le renforcement des axes vers les grands centres suisses et français; à l'interne, le développement des liaisons régionales transversales;
- en matière économique, une meilleure prise en compte de sa vocation industrielle internationale et de ses activités technologiques;
- en matière d'emploi, une meilleure prise en compte des spécificités du marché du travail franco-suisse, qui repose sur une répartition spatiale inégale des emplois de part et d'autre de la frontière et une mobilité transfrontalière encore fortement orientée sur les transports individuels;
- en matière de formation, la prise en compte des enjeux liés au développement des Hautes écoles situées dans l'Arc jurassien;

- en matière de santé, la structure démographique d'une population en faible croissance et en vieillissement avec des impacts sur la planification de la santé et des soins;
- la problématique des services publics, dans une région de densité plus faible;
- les potentialités peu exploitées en matière d'énergie renouvelables et l'industrie du bois;
- en matière d'urbanisme, le parc de logements à renouveler pour maintenir la population dans les villes et éviter l'étalement urbain;
- finalement, une image de la région à améliorer afin de la rendre plus attractive vis-à-vis des acteurs économiques, de ses habitants et des touristes.

#### **4. PROPOSITIONS DE PRISE DE POSITION**

Les réponses aux questions de la consultation sont les suivantes :

##### **Q1. Le Projet de territoire Suisse constitue-t-il un instrument d'orientation adéquat pour pouvoir relever les futurs défis du développement territorial de manière ciblée et efficace?**

arcjurassien.ch regrette le manque de définition des postulats de départ sur lesquels s'appuie le Projet de territoire Suisse. Aucune hypothèse claire (par exemple de perspectives démographiques) n'est posée au départ pour soutenir le projet présenté, qui, du coup, présente une incohérence générale, oscillant entre inventaire de la situation actuelle et projections.

arcjurassien.ch considère le Projet de territoire Suisse comme un instrument d'orientation qui couvre tout le territoire considéré dans son ensemble. Il est inédit car il tient simultanément compte des trois échelons du fédéralisme qui ont été appelés à développer ce concept pour relever les futurs défis du développement territorial. La formalisation de ce type de coopérations marque une reconnaissance de la collaboration à géométrie variable, bien connue des cantons de l'Arc jurassien. Le Projet de territoire Suisse est une invitation aux cantons et aux communes à dépasser leurs frontières institutionnelles pour œuvrer à des échelles plus larges en relation avec les enjeux actuels.

##### **Q2. Soutenez-vous les cinq objectifs du Projet de territoire Suisse (chap. 2)? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par ces objectifs?**

Le Projet de territoire Suisse ne relève pas l'ensemble des défis en matière d'enjeux territoriaux. Il est clair que l'aménagement du territoire ne saurait seul y suffire. Il y a lieu de conjuguer différentes politiques publiques sectorielles pour atteindre les objectifs identifiés dans ce projet.

D'une manière globale, **arcjurassien.ch** soutient les objectifs généraux du chapitre 2, à savoir les objectifs relatifs au cadre de vie et au paysage, aux ressources naturelles, à la compétitivité et à la solidarité. Au vu de sa structure en réseau, l'Arc jurassien est particulièrement concernée par les relations entre les territoires qui la composent. Par contre, concernant la question de la mobilité, **arcjurassien.ch** ne peut pas se rallier au postulat du Projet de territoire Suisse, qui stipule qu'il « s'agit en priorité d'utiliser de manière optimale les capacités des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles. »

En effet, puisqu'il s'agit de compléter et de développer le réseau des agglomérations et des villes, d'assurer les relations avec les zones métropolitaines, des améliorations et de nouveaux investissements sont à consentir de manière à compléter les chaînes de transport nécessaires au bon fonctionnement de l'Arc jurassien :

- La ligne ferroviaire de Pied du Jura doit être qualifiée comme un corridor (indiqué en rouge sur la carte N°3) ente les pôles métropolitains bâlois et lémanique,
- Lausanne – Bienne : réalisation à double voie du tunnel ferroviaire de Gléresse et mesures d'accélération,
- Bienne – Bâle : mesures d'accélération de la voie ferroviaire et aménagement de points de croisement pour une cadence semi-horaire,
- Bienne – Soleure : mesures d'accélération des liaisons ferroviaires,
- Neuchâtel – Berne : financement du tunnel ferroviaire de Rosshäusern,
- Delle – Belfort : réouverture de la ligne ferroviaire,
- La Chaux-de-Fonds - Le Locle – Besançon : intensification de l'offre ferroviaire,
- Thielle – Morat : intégration de la H 10 au réseau de routes nationales,
- Delémont – Bâle : intégration de la H 18 au réseau des routes nationales,
- Neuchâtel - Le Locle : intégration de la H 20 au réseau des routes nationales
- Le TransRun : Neuchatel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle
- Liaisons TGV européennes : maintenir et développer les axes, notamment Paris - Berne via Pontarlier et Paris – Lausanne via Vallorbe (en complément des axes partant de Bâle et Genève).
- Valorisation des aéroports régionaux

**Q3. Les stratégies générales exprimées dans le chapitre 3 répondent-elles aux défis essentiels du développement territorial futur? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par le projet?**

Comme mentionné sous la question 2, il n'est cependant pas concevable de concrétiser les stratégies 3.1, 3.2 et 3.5 (Encourager les collaborations et les partenariats/Maintenir la compétitivité avec un développement territorial polycentrique/Coordonner le développement des infrastructures de transport et le développement territorial) sans développer et améliorer le réseau de transports dans l'Arc jurassien et avec le reste de la Suisse occidentale.

La stratégie 3.4 (Préserver l'atout de la diversité paysagère) ne met pas assez en exergue l'importance économique de l'agriculture pour les espaces ruraux. La stratégie s'appuie sur un tableau particulièrement harmonieux de l'agriculture multifonctionnelle dans son rôle de préservation du paysage et de la biodiversité, ainsi que dans sa fonction d'espace de délasserement de proximité. En outre, la carte 2 ne traite pas suffisamment de l'importance de l'agriculture dans l'Arc jurassien. La stratégie proposée par le Projet de territoire Suisse ne peut guère être transposée dans la réalité sous cette forme. L'agriculture est un secteur économique important pour l'Arc jurassien dont la contribution ne se limite pas à la préservation du paysage. **arcjurassien.ch** revendique une démarche économique plus dynamique pour la stratégie de développement de son territoire tout en partageant le souci de la préservation des paysages.

La périurbanisation peut représenter une menace pour les zones rurales et la qualité des paysages et ce processus doit être mieux contenu à l'avenir.

#### **Q4. Les stratégies proposées dans le chapitre 4 pour les territoires d'action répondent-elles aux grands défis de votre territoire? Manque-t-il des aspects cruciaux qui ne sont pas couverts par le projet?**

En premier lieu, le Projet de territoire Suisse ne propose pas une stratégie économique ni des mesures claires pour l'Arc jurassien. Le Projet de territoire Suisse se doit de formuler une stratégie supplémentaire sur le développement industriel et technologique qui permet à un territoire comme celui de l'Arc jurassien de pouvoir valoriser son potentiel (voir point 3).

L'activité industrielle et technologique incomparable de l'Arc jurassien en Suisse mérite également une attention particulière afin de maintenir et de développer le savoir-faire des entreprises de cette région, notamment par le soutien de Hautes écoles de qualité. C'est la stratégie de développement que veut mettre en avant **arcjurassien.ch** qui repose sur deux piliers, à savoir, sa vocation industrielle internationale et son positionnement frontalier.

A cet égard, **arcjurassien.ch** fait remarquer que l'Arc jurassien dispose déjà d'une structure de pilotage transfrontalière, la Conférence TransJurassienne. La question n'est donc pas de mettre en place une nouvelle structure mais de renforcer et développer celle existante.

Le Projet de territoire Suisse accorde peu de considération aux liens et relations fonctionnelles entre les territoires d'action ainsi qu'à leur complémentarité. Ces connexions contribuent pourtant à donner sa cohérence d'ensemble au Projet de territoire Suisse à l'échelle du pays. A ce titre, évoquons l'exemple des relations peu thématiques entre l'Arc jurassien et les pôles extérieurs – Genève, Lausanne, Berne et Bâle. Cette lacune isole le territoire d'action de l'Arc jurassien sur la frontière occidentale de la Suisse au lieu de mettre en évidence les fortes relations que ce territoire entretient avec le Plateau suisse ; le Projet de territoire Suisse doit permettre à cette région de se positionner entre les pôles métropolitains suisses et le territoire français.

Le Projet de territoire Suisse reconnaît que l'Arc jurassien est caractérisé par une structure urbaine et économique décentralisée, et de plus fortement axée sur l'industrie d'exportation. A son échelle, l'Arc jurassien est à l'image de la Suisse avec son réseau de villes et d'espaces ruraux qui a besoin pour son fonctionnement de bonnes infrastructures de transport à l'interne de son territoire et en relation avec l'extérieur.

**arcjurassien.ch** demande l'adaptation du périmètre du territoire d'action de l'Arc jurassien afin de faire figurer des superpositions reflétant une double appartenance selon les thématiques considérées. En effet, les villes situées au pied de l'Arc jurassien, d'Yverdon à Bienne, participent à plusieurs territoires d'action. Il nous semble indispensable de choisir, pour la cartographie et pour la conception, un type de délimitation des périmètres qui permet de signaler des superpositions régionales et des intégrations multiples de certaines villes ou espaces interstitiels.

**Q5. Soutenez-vous les recommandations proposées dans le chapitre 5 "Pour une action concertée"? Sont-elles complètes ou des recommandations supplémentaires sont-elles nécessaires?**

**arcjurassien.ch** salue le fait que le Projet de territoire Suisse souligne la nécessité d'une action concertée entre les trois niveaux institutionnels, au-delà de l'élaboration et de l'approbation du Projet de territoire Suisse. D'ailleurs, **arcjurassien.ch** s'est déjà engagé depuis longtemps dans cette voie de collaboration intercantonale et transfrontalière, et l'existence même de **arcjurassien.ch** en est la preuve.

Les acteurs de l'Arc jurassien ont une longue expérience de collaboration transfrontalière et s'engagent, comme le recommande le Projet de territoire Suisse, à continuer de développer ses relations et à améliorer la gouvernance transfrontalière.

La reconnaissance de l'Arc jurassien comme territoire d'action du Projet de territoire Suisse renforce une organisation comme **arcjurassien.ch** qui mise sur une collaboration volontaire des autorités de l'ensemble du territoire de l'Arc jurassien, en collaboration étroite avec les partenaires français.

**Q6. Etes-vous prêt dans le cadre de vos compétences et de vos possibilités, à contribuer à la mise en œuvre du Projet de territoire Suisse? Quelles mesures concrètes pouvez-vous imaginer dans ce but?**

**arcjurassien.ch** voit dans la proposition du Projet de territoire Suisse mis en consultation une opportunité d'approfondir la collaboration interne au sein de l'Arc jurassien, pour à la fois mieux coordonner ses diverses composantes, mais aussi pour asseoir plus fermement sa présence et son identité.

La coopération entre territoires d'action est d'autant plus importante que le Projet de territoire Suisse lui-même est le fruit d'une collaboration multipartite et que les territoires d'action ne forment pas des entités institutionnelles, mais sont composés de plusieurs cantons ou de parties de cantons. **arcjurassien.ch** considère ainsi la démarche choisie par le Projet de territoire Suisse comme un procédé qu'il peut soutenir en tant qu'institution supracantonale, tout en étant conscient qu'il ne dispose pas des prérogatives institutionnelles qui lui permettraient de mener sa propre politique.

Le ptS doit prendre en considération le territoire d'action de l'Arc jurassien dans les politiques sectorielles de la Confédération et ainsi soutenir le développement de ce territoire.

### **Q7. Avez-vous d'autres remarques sur le Projet de territoire Suisse ?**

Non

En vous remerciant de nous avoir associé à cette procédure de consultation et en espérant que les remarques formulées pourront être prises en considération, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'expression de notre parfaite considération.



Pascal Broulis

Président



Mireille Gasser

Secrétaire générale